



# CONSERVONS NOS PELOUSES SUR SABLES



**Plan d'action** pour les pelouses pionnières  
sur sables acides et calcarifères

## Comment les reconnaître ?

En tant que propriétaire public ou privé, peut-être avez-vous une telle pelouse sur votre terrain. Elles sont composées d'une flore originale avec des **plantes typiques**, dont certaines sont communes aux deux types d'habitat (notées par \*)

### Quelques plantes indicatrices des pelouses sur sables



Corynéphore



Laïche des sables\*



Jasione des montagnes\*



Pied d'oiseau délicat\*



Petite oseille\*



Canche printanière

### Plantes indicatrices des pelouses sur sables calcaires (du domaine atlantique)\*\*



Œillet deltoïde



Œillet prolifère



Céraiste des sables\*



Carline commune



Thym



Sedum âcre

\*\* Ce plan d'action concerne les pelouses sur sables calcaires du domaine dit "atlantique", ce qui correspond à des régions situées au nord du sillon Sambre et Meuse. Si les espèces de ce domaine sont absentes, l'habitat correspond à la pelouse sur sables acides.

## Des milieux avec une flore très particulière ...

Ces pelouses sont des formations végétales basses installées sur des sols sableux acides ou calcaires. Elles sont extrêmement rares, de petites tailles, avec une flore adaptée à ces conditions sèches et ensoleillées. Ce plan d'action concerne deux types de pelouses :

- Les pelouses sèches sur sables acides (habitat Natura 2000)\*
- Les pelouses sèches sur sables calcarifères (habitat Natura 2000 prioritaire)\*\*

Ces deux habitats sont assez proches au niveau de leur structure, et se trouvent parfois en mosaïque avec des landes sèches (un autre habitat Natura 2000). Chacun présente des variantes floristiques originales, comme les pelouses à corynéphores, les pelouses silicicoles, ... Ils constituent aussi des micro-habitats pour la faune : abeilles solitaires, reptiles (lézard vivipare), oiseaux (hirondelle de rivage), sauterelles et bien d'autres espèces.



*Pelouse pionnière sur sables acides*



*Pelouse pionnière sur sables calcarifères*



*Pelouse sur un talus le long d'une route*



*Pelouse dans une sablière*

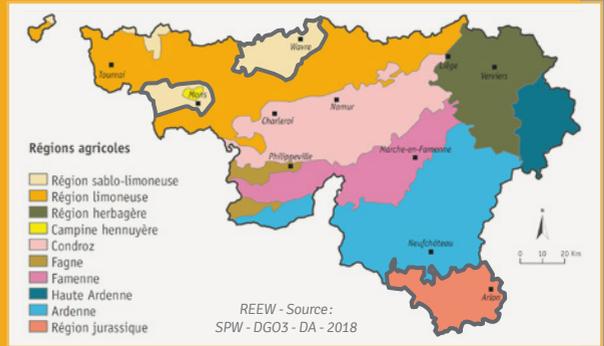


\* Un habitat Natura 2000 est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne.

\*\* Les habitats dits "prioritaires" sont encore plus rares et nécessitent des mesures de protection plus strictes.

## Où les trouve-t-on ?

Ce sont des habitats très localisés. En Wallonie, ils sont situés dans la région sablo-limoneuse (Brabant wallon), en Campine hennuyère (Hainaut occidental) et en région jurassique (sud du Luxembourg).



Naturellement présents dans les systèmes dunaires d'origine fluviale, les alluvions de cours d'eau ou les affleurements de grès calcaires, ces milieux sont aujourd'hui **fortement liés à des perturbations d'origine anthropiques** (exploitation de sable ou de grès, remblais de voiries, etc.) et se rencontrent dans des sablières (carrières

en activité ou désaffectées), des clairières forestières, des anciens parcours pastoraux, en bordure de chemins, sur des talus de routes ou encore en zones péri-urbaines (zonings).

## Un atout "biodiversité" pour les pouvoirs publics !

Les terrains où se trouvent ces pelouses sont souvent situés sur des propriétés publiques: sablières désaffectées, bords de routes et de chemins, talus de canaux, espaces verts, cimetières, plaines de jeux, terrains de sport. Les administrations (ex.: Service Public de Wallonie, communes) ont donc un rôle-clé à jouer dans la conservation de ces milieux remarquables dont il ne subsiste que quelques stations. Des actions de gestion ou de restauration peuvent être entreprises pour les préserver.



## Comment les préserver?

Ces habitats fragiles sont des **milieux dynamiques** dont le maintien est lié au **rajeunissement régulier du substrat** (par exploitation du sable, érosion des talus, pâturage et piétinement, etc.). Les zones de **sols nus** sont nécessaires à la régénération des plantes annuelles qui ne peuvent germer dans une végétation fermée.

La principale menace consiste donc à l'abandon des pratiques ou des perturbations qui conduisent à une colonisation par les ligneux. Vu leur rareté, la priorité est de maintenir les surfaces existantes par une gestion appropriée. Il est également possible de restaurer de nouvelles surfaces.

### GESTION OU ENTRETIEN

Les deux techniques pour maintenir le caractère ouvert du milieu sont la coupe de la strate herbacée et/ou ligneuse (par fauchage, débroussaillage, tronçonnage) et le pâturage extensif.

- En cas de coupe, il faut exporter/mettre en tas la matière organique. L'arrachage des ligneux (avec tire-fort, treuil ou traction chevaline) est préférable pour (1) limiter les rejets et (2) recréer des zones de sol nu. Si l'arrachage n'est pas possible, la coupe des ligneux doit se faire à la fin de l'été, avec idéalement un rognage localisé des souches pour les plus gros individus.
- En cas de pâturage, privilégier des races rustiques de moutons ou de chèvres (si beaucoup de ligneux), ce qui implique de (1) clôturer le site (enclos fixe ou mobile) et (2) trouver un éleveur pour activer un contrat agroenvironnemental (voir leviers financiers). La pression de pâturage doit être évaluée en fonction de la végétation présente (principe de la "tonte animale" : forte charge/courte période). Privilégier le pâturage de fin de saison.

### RESTAURATION

Les techniques et la séquence à appliquer vont dépendre de la situation initiale : restauration de pelouse en sous-étage de plantation forestière, pelouse située au sein de landes sèches, en bordure de voiries ou de voies d'eau, etc.

Les principaux types de travaux sont les suivants : déboisement (et déssouchage si possible), étrépage (raclage de la couche superficielle du sol sur 5 à 10 cm de profondeur) à la mini-pelle ou gyrobroyage à la fraiseuse forestière, rafraîchissement de parois sableuses par décapage superficiel ou encore réensemencement à partir de graines récoltées sur des pelouses sur sables voisins.



Vous pouvez contacter **Natagora Brabant wallon** ([bw@natagora.be](mailto:bw@natagora.be)) pour les parcelles situées dans la province.

## Une initiative communale pour plus de nature dans les cimetières

Dans le cadre du projet LIFE Intégré (BNIP), un essai pilote a été mené en concertation avec la ville de Mons et le Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole pour restaurer 300 m<sup>2</sup> de pelouse sur sable calcaire dans le cimetière communal. La restauration a consisté à épandre le produit de tonte issu d'une pelouse silicicole, complétée par des transplantations d'espèces typiques du cortège floristique de l'habitat.

Près de 2/3 de la surface sont à présent occupées par une végétation indigène et 100% locale, ce qui est un résultat très encourageant vu l'incertitude qu'il y avait quant à la reprise de cette végétation sur un sol qui était fréquemment pulvérisé. Des actions d'arrachage ont par ailleurs permis d'éliminer fortement les adventices (principalement les vergerettes qui sont des plantes exotiques parfois envahissantes).

La zone est maintenant recouverte par du thym, par quelques tâches de sedum et de petite oseille. Le tapis herbacé est accompagné de jasione des montagnes, d'œillet prolifère, de pied d'oiseau délicat, de bugrane, de porcelle enracinée, d'œillet d'Arménie, de trèfle des champs, ... avec deux invitées surprises issues des tontes: l'œillet couché et le grémil des champs.



*Pied d'oiseau délicat*



*Trèfle des champs*



*Jasione des montagnes*

Voilà comment embellir les cimetières, tout en restaurant la biodiversité !

L'idée est de reproduire cette initiative dans d'autres communes, en particulier celles engagées dans un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ou via les subventions BiodiverCité.



## Quels leviers financiers?

### - Indemnités financières (dans le réseau Natura 2000)\*

Les pelouses sur sables sont reprises comme "**milieux ouverts prioritaires**" (UG2). Les propriétaires/gestionnaires de terrains en UG2 peuvent bénéficier d'indemnités financières dont le montant varie selon qu'ils soient agriculteurs ou forestiers.

TYPE D'INDEMNITÉ POUR L'UG2	MONTANT
Agricole	440 €/ha.an
Non-agricole ou forestière	40 €/ha.an

### - Aides agroenvironnementales (dans et en-dehors du réseau Natura 2000)\*

Pour les agriculteurs intéressés à exploiter ces milieux, il existe aussi les **Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**, dont les aides sont cumulables avec les indemnités financières du réseau Natura 2000.

MAEC	MONTANT	MONTANT CUMULÉ
Prairie naturelle	200 €/ha.an	440 €/ha.an
Prairie de haute valeur biologique	450 €/ha.an	690 €/ha.an

### - Subsidés du Programme wallon de Développement Rural

Il y a aussi des **subsidés à l'entretien de milieux ouverts ou à la restauration écologique** qui permettent, dans certaines conditions, de financer à 100% des travaux de gestion (coupes des ligneux, pose de clôtures) ou de restauration de pelouse.

### - Subventions BiodiverCité

Les communes peuvent bénéficier de ces subsidés pour préserver ou restaurer des espaces naturels sur leur territoire (appel à projet annuel).

\* À demander via la déclaration de superficie agricole ou forestière.



Plus d'informations sur [www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be)  
(ou auprès du conseiller Natura 2000 ou MAEC de votre région)  
et sur [www.frw.be](http://www.frw.be) (site de la Fédération Rurale de Wallonie)



# Un plan d'action régional pour freiner le déclin de la biodiversité

Les mesures proposées dans ce document font partie de deux **plans d'action pour les pelouses pionnières sur sables**.



## De quoi s'agit-il ?

Un plan d'action définit les mesures de gestion et de restauration qui doivent être mises en œuvre pour la protection d'espèces et d'habitats à l'échelle de la Wallonie.

Il précise les moyens, la localisation, l'échelle, les coûts, les bénéfices environnementaux et les impacts liés à l'amélioration de leur état de conservation.



## Des aides pour que chacun puisse agir !

Ces plans vont au-delà des obligations légales en matière de conservation de la nature, aussi ces actions sont-elles réalisées sur base volontaire des propriétaires ou gestionnaires de terrains.

Visant un objectif "gagnant-gagnant", elles sont proposées avec des outils de financement ou d'indemnisation.

Cette action s'inscrit dans le cadre du **projet LIFE intégré BNIP**.

La version intégrale du plan d'action sera disponible sur <http://life-bnip.be>.



Fonds européen agricole  
pour le développement rural:  
l'Europe investit dans les zones rurales



Crédits photos et illustrations : P. Dupriez,  
J.-L. Gathoye, Natagriwal, Noun Project, Pixabay,  
M. Séleck, J. Taymans, L. Wibail  
Graphisme : Natagriwal - Version 06/2022

Ed. resp. : H. Bedoret - Natagriwal asbl  
Chemin du Cyclotron, 2 - Boîte L07.01.14  
1348 Louvain-la-Neuve

